

**ACTUALITÉS** de la vie publique

**PANORAMA** des lois

**Projet de loi relatif aux organismes génétiquement modifiés**



**De quoi s'agit-il ?**

Ce texte est présenté comme la mise en œuvre des engagements pris à l'issue des travaux du "Grenelle de l'environnement". Il met en place un dispositif constitué de 3 volets :

- création d'une Haute autorité sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) dont la mission sera d'informer le gouvernement sur les questions relatives aux OGM et de formuler des avis et recommandations en matière de risque pour l'environnement ou la santé publique. Ces avis et recommandations seront publics et la Haute autorité pourra s'autosaisir. Le Sénat a transformé cette "Haute autorité" en "haut conseil des biotechnologies", dont seul le comité scientifique rendra des avis, tandis que le comité de la société civile formulera seulement des recommandations. Le président de ce "haut conseil" devra être "un scientifique choisi en fonction de ses compétences et de la qualité de ses publications", ce que ne stipulait pas le texte original du projet de loi.
- instauration d'un régime de responsabilité de plein droit pour les exploitants agricoles et les distributeurs de semences qui devront obligatoirement souscrire une assurance pour réparer le préjudice éventuellement causé par une dissémination même involontaire. Des conditions techniques strictes seront fixées par le ministre de l'agriculture, après consultation de la Haute autorité sur les OGM et avis du ministre de l'environnement, pour éviter les risques de dissémination d'OGM dans d'autres productions. Les agriculteurs ne respectant pas ces règles pourront faire l'objet de sanctions pénales et financières.
- obligation de déclaration pour toute personne cultivant des OGM. Un registre national public est mis en place qui devra indiquer la nature et la localisation précise (à l'échelle de la parcelle) des cultures d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

Après la délibération du Sénat le texte du projet garantit la "liberté de produire avec ou sans OGM" dans le respect des prescriptions communautaires. Les cultures contenant moins de 0,9% d'OGM seraient ainsi considérées comme étant sans OGM.

Le Sénat a créé un nouveau délit relatif à la destruction de parcelles (dit "délit de fauchage"). La destruction de parcelles pourrait être punie de 2 à 3 ans de prison et 75 000 à 150 000 euros d'amende.

Un amendement adopté par l'Assemblée nationale autorise les parcs nationaux et les parcs régionaux naturels à exclure la culture d'OGM de leur territoire, un autre (l'amendement Chassaing) impose de respecter « des structures agricoles, des écosystèmes locaux, et des filières de production et commerciales qualifiées 'sans organismes génétiquement modifiés' », ce qui permettrait de protéger de la proximité de cultures OGM les régions couvertes par des labels AOC, les zones de montagne ou littorales protégées et les filières de qualité. Les travaux préparatoires

- Grenelle de l'environnement - Rapport de l'intergroupe « OGM »  
 Bibliothèque des rapports publics - La documentation Française  
<http://www.ladocumentationfrançaise.fr/> (...)
- Grenelle de l'environnement - Relevé de conclusions de la Table ronde "Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, pratiques agricoles, OGM"  
 Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable

## Où en est-on?

Le projet de loi a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, avec modification, le 9 avril 2008. Présenté en Conseil des ministres le 19 décembre 2007, il avait été adopté en première lecture par le Sénat, après déclaration d'urgence, le 8 février 2008.

Le processus législatif

- Communiqué du Conseil des ministres du 19 décembre 2007.

Présidence de la République

[http://www.elysee.fr/d \(...\)](http://www.elysee.fr/d...)

- Dossier législatif sur le projet de loi relatif aux organismes génétiquement modifiés (OGM)

Sénat

[http://www.senat.fr/do \(...\)](http://www.senat.fr/do...)

Les évaluations

Aucun document identifié sur les sites publics.

Vous pouvez nous faire part d'une suggestion en adressant un message à "[panorama des lois - liens](#)"

© La Documentation française